

undefined - vendredi 3 février 2023

Vienne

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

La taxe sur les ordures ménagères va augmenter

Clémence LENA



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères cible passe de 9,36 % à 9,58 % en 2023. Photo archives Le DL

Les élus communautaires ont voté, mardi soir, le budget 2023 de la communauté d'agglomération. Un budget équilibré, même s'il est contraint par le contexte actuel.

En ces temps de crise énergétique et de forte inflation, Vienne Condrieu Agglomération a, comme toutes les collectivités, dû composer pour construire son budget 2023. Mais elle s'en sort plutôt bien.

Mardi 31 janvier au soir, lors du conseil communautaire, le vice-président aux finances, Christophe Bouvier, a détaillé les grandes lignes et les chiffres de ce nouvel exercice. « C'est un budget qui tient bon, a souligné l'élu. Nous sommes parvenus à trouver l'équilibre, tout en respectant les fondamentaux : stabilité fiscale, préservation des mécanismes de solidarité et une épargne nette qui confère toujours à l'Agglo une capacité d'investissement à la hauteur des besoins du territoire et de ses habitants. »

De fait, comme depuis 2018, les taux de fiscalité restent inchangés. Seule la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va évoluer. « Nous avons décidé de faire converger les trois taux existants vers un taux unique sur une durée de six ans à compter de 2021, a expliqué Christophe Bouvier. Nous avons fixé ce taux cible à 9,36 %, soit l'équivalent du taux moyen pondéré 2020. Or, la hausse des prix fait que nous avons besoin aujourd'hui d'augmenter ce taux pour équilibrer le budget de la gestion des déchets. » Par conséquent, le taux cible sera désormais fixé à 9,58 %, soit une hausse de 2,35 % en 2023 : « Cela représente entre 3 et 10 euros par an selon la valeur

locative », a précisé le président de l'Agglo, Thierry Kovacs. « Et notre taux reste inférieur à ceux des intercommunalités voisines [il était de 10,32 % pour la communauté d'agglomération Porte de l'Isère en 2022, 10 % pour Entre Bièvre et Rhône ou encore 10,40 % pour le Pays voironnais] ».

Du côté des investissements, Vienne Condrieu Agglomération « reste ambitieux », a souligné Christophe Bouvier. Plus de 32 millions d'euros de dépenses sont prévus en 2023. « La priorité sera donnée aux travaux permettant de réaliser des économies d'énergie, avec notamment la réhabilitation énergétique des bâtiments (Antarès, équipements sportifs, petite enfance) et l'étude d'installations photovoltaïques en auto-consommation. Un effort particulier sera également prévu dans les domaines du développement économique et des transports. »

Les élus d'opposition viennois se sont abstenus sur cette délibération consacrée au budget. Erwann Binet a regretté que le budget dédié à la transition écologique soit en baisse de 12 % par rapport à 2022. « La transition écologique concerne bien plus que cette ligne », a répondu Thierry Kovacs.

• Une nouvelle directrice générale des services

Le directeur général des services de l'Agglo, Claude Bour, prendra sa retraite fin mars. Thierry Kovacs a annoncé le nom de sa successeuse : Virginie Paquien, actuellement directrice générale des services du Syndicat départemental des énergies du Rhône. La future DGS bénéficiera d'une voiture de fonction, « comme tous les directeurs à ce niveau de responsabilité », a tenu à préciser Thierry Kovacs. « Claude Bour n'en avait pas car, toujours très attaché à gérer au plus près l'argent public, il n'a jamais souhaité en avoir une. »